



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 9 février 2026 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

Sont présents : M. Dany Minville  
Jean-William Ayotte  
Denis Marticotte  
Jean-Louis Clavet  
Pierre Martin  
Mme : Josée Boulay

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur  
directrice générale par intérim et Marie Dufresne,  
gestionnaire

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur la maire madame Nancy Cloutier constatant qu'il y  
avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 025-02-2026

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus
- 5- Adoption des procès-verbaux du 12 et 20 (2) janvier
- 6- Correspondance du mois
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer

## 9- Résolutions et règlements:

- 9.1 : Offre de service Tétra-Tech (Rapport trimestriels)
- 9.2 : Rapport voirie 2025
- 9.3 : Wajax : entretien de la génératrice
- 9.4 : Entente Régie (collectes avec grande-Vallée)
- 9.5 : Adhésion URLS (121\$)
- 9.6 : Paiement facture consultant pour vidéo historique des  
pêches et Gaspésie Gourmande
- 9.7 : Projet Eglise
- 9.8 : Soumissions compteurs d'eau
- 9.9 : Plaisirs d'hiver (achat)
- 9.10 : Achat équipement pour travail à distance
- 9.11 : Débranchement et soumission d'installation  
électricité lumières commune
- 9.12 : Représentant sur le CA de la Corporation de  
développement de Cloridorme
- 9.13 : Rénovation entrée hôtel de ville et rampe extérieur

- 10- Note de la DG
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

  
Greffière



#### 4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus

Rapport des élus : Le conseiller Dany Minville : comité de 1<sup>er</sup> plan, Teams TECQ; le conseiller Jean-William Ayotte : infos sur travail à distance; le conseiller Jean-Louis Clavet sur Plaisirs d'hiver; le conseiller Denis Marticotte sur les routes; la conseillère Josée Boulay sur la préparation Plaisirs d'hiver et rencontre TACIM; le conseiller Pierre Martin : bâtiment remis en opération; et madame la maire sur rencontre Tacim, rencontre avec différents intervenants pour projet et pour rencontre avec des citoyens.

#### 5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 026-02-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 027-02-2026

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 028-02-2026

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2026 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal et Madame la maire en donne un bref aperçu.

## 7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

N° de résolution

Résolution # 029-02-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 janvier 2026;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de janvier 2026 au montant de 68,524.25 \$ soient acceptés, incluant prélèvements (23,876.26 \$) chèques fournisseurs (21,883.17 \$) et salaires (22,764.32 \$). De plus : la maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 030-02-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 9 février 2026;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 4,933.42 \$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : Télus santé : 962.07\$ ; Tétra Tecq : 985.21 \$ ; Réseau gim : 1 181.34 \$ ; Centre camion Denis : 1 232.08 + 272.72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9- Résolutions et règlements:

9.1. : Résolution # 031-02-2026

Offre de service Tétra Tecq

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'offre de services reçues de Tétra Tech pour la production des rapports trimestriels concernant l'eau potable pour l'année 2026 pour un montant forfaitaire de 3800\$ plus taxes est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

  
Greffière



9.2 : Résolution # 032-02-2026

Programme aide à la voirie locale/ Volet entretien 34 044\$

Dossier : : EF-J39496/No de fournisseur : 32941

➤ Année Code géographique : 2023-2024-03010

N° de résolution

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Cloridorme a pris connaissance des modalités d'application du PVAL, section 10 pour le volet Entretien; et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN CONSEILLER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ** que le conseil de Canton de Cloridorme approuve les dépenses d'un montant de 34 044\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à produire le rapport et à le transmettre au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 : Résolution # 033-02-2026

WAJAX : Entretien génératrice (3 ans)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Wajax pour l'entretien des génératrices au site de traitement des eaux usées au montant de 1 552.45 \$ plus taxes/année. Cette offre de service débutera en janvier 2026 et demeurera en vigueur jusqu'au 31-12-2028

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4 Résolution # 034-02-2026

Entente Régie (GMR Estran)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

N° de résolution  
ou annotation  
QUE par suite des dépenses supplémentaires encourues au  
cours de l'année 2025, et selon le tableau présenté par la  
municipalité de Grande-Vallée, Cloridorme doit un montant  
excédentaire de 17266.55\$.

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim  
à effectuer le paiement total pour terminer l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 035-02-2026

Adhésion 2026-2027 URLS

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU ;

Que le conseil autorise le paiement de 121\$ pour l'adhésion  
annuelle 2026-2027 à l'Unité Régionale Loisirs et Sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6: Résolution # 036-02-2026

Paiement facture Consultant & adhésion Gaspésie Gourmande

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a fait réaliser  
un panneau d'interprétation de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE ce tableau comprendra un lien code bar afin  
de permettre d'écouter l'histoire de ces hommes de mer;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture de Félix  
Fournier consultant en histoire au montant de 1100\$ qui sera  
payé par le Comité des Loisirs, mais qu'un montant de 1334\$ a  
été accordé en soutien financier.

QUE le conseil autorise également le paiement pour l'adhésion  
à Gaspésie gourmande au montant de 327.68\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Projet Église : Ce point a été reporté par manque  
d'information

9.8 : Résolution # 037-02-2026

Soumission compteur d'Eau

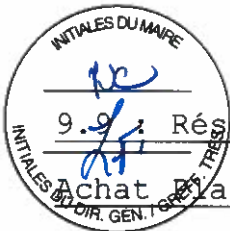
SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal retourne en soumissions pour  
pouvoir comparer les prix d'autres soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière



9.9 : Résolution # 038-02-2026

Achat de loisirs d'hiver

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU :

N° de résolution

ou annotation

Que le conseil autorise les achats pour les activités de la fin de semaine du 13 et 14 février (décorations, produits de restos). Ces achats sont payés par le Comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 039-02-2026

Achat équipements à distance

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil poursuive l'installation de l'accès à distance et autorise les achats suivants : ordinateur portable, imprimante et fils nécessaires au coût de 1936.72\$. De plus une vérification de nos systèmes informatiques, mise à jour, sécurité etc. sera effectué par une firme spécialisée de même que pour l'installation à distance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 040-02-2026

Lumières /passerelle commune

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE par suite d'interventions de citoyens, le conseil municipal procédera au débranchement des lumières situées sur la passerelle de la Commune et mandate la directrice générale par intérim à demander des soumissions pour procéder au branchement directement sur un poteau d'hydro, afin d'éviter l'intervention de tiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 041-02-2026

Représentant municipal sur le Comité de la Corporation de développement économique de Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate monsieur Jean William Ayotte à représenter la municipalité dans ce comité.  
Monsieur Ayotte accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Résolution # 042-02-2026

Rénovation hôtel de ville/ accès rampe extérieure/ entrée et bureaux

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU : les achats suivants : matériaux nécessaires pour la rampe (bois), la transformation de la toilette afin de l'adapter pour personnes à mobilité réduite, peinture et plancher flottant le tout pour un montant de 12741.96 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10- Mot de la directrice par intérim

# 11- PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution  
ou annotation

Madame la maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions : Rampe- horaire employé- économie énergie, accès distance, inventaire chalet des sports, emplois municipaux

## 12-Clôture de la séance

### Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nancy Cloutier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Maire

  
Greffière

